



Tous nos bons voeux !

Vous avez décidé d'acquérir un produit de qualité B.E.G. fabriqué, vérifié et emballé avec grand soin.

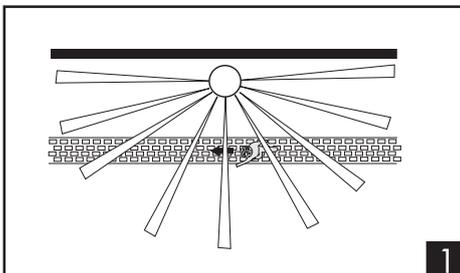
S'il vous plaît, avant le montage, lisez attentivement les renseignements contenus dans cette brochure d'instruction.

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications relatives à la technique et qui pourraient améliorer le produit.

Attention: Travailler sur un réseau en 230V ne s'improvise pas, seul un électricien qualifié et habilité doit effectuer ce raccordement. Avant de commencer l'installation assurez vous que l'alimentation est coupée.

1. Avant le montage

- Le luminaire doit être monté solidement sur une paroi fixe.
- Eviter de placer un obstacle devant le détecteur. Les rayons infrarouges ne traversent pas les corps. Le champs de vision du détecteur doit être vide.
- Le luminaire doit être protégé de la pluie, du vent et des rayons directs du soleil.
- La hauteur d'installation optimale du détecteur est de 1,7 mètres. Les distances de détection sont indiquées pour une hauteur d'installation de 1,8 mètres et une température ambiante de 20°C.
- On obtient une fonction optimale si



le montage s'effectue latéralement à la direction de déplacement (fig.1). Car il est possible de s'engager relativement en profondeur dans la zone de détection, sans provoquer un déclenchement, en se dirigeant directement sur le détecteur.

2. Montage

- Dévisser le socle pour fixation murale du luminaire ALC (à l'aide d'un tournevis presser avec précaution le connecteur à pression dans la fente)
- Préparer les trous de fixation avec un foret, fixer le socle de raccordement à l'aide de vis appropriées et raccorder.
- Le câble d'alimentation peut être inséré dans le socle de raccordement soit par le dessous ou par l'arrière
- Réaliser le raccordement électrique conformément aux schémas (point 9).
- clipser l'appareil sur le socle
- Fixer le globe sur le luminaire à l'aide des 3 vis plastique fournies

3. Mise en marche

Dès que l'appareil est mis en circuit, le détecteur de mouvements enclenche le luminaire durant 60 sec env.

- Durée de fonctionnement réglable en continu de 4 sec. (flèche sur la gauche) jusqu'à 10 min. (flèche sur la droite)

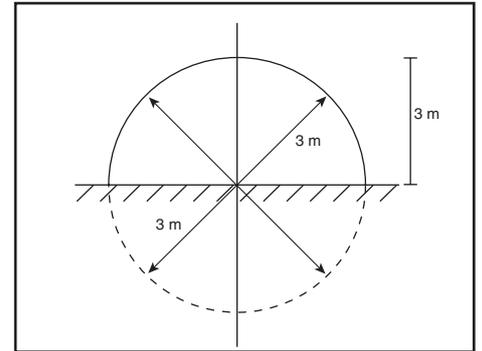


Attention: Chaque mouvement durant un enclenchement de mise en marche remet le compteur à zéro.

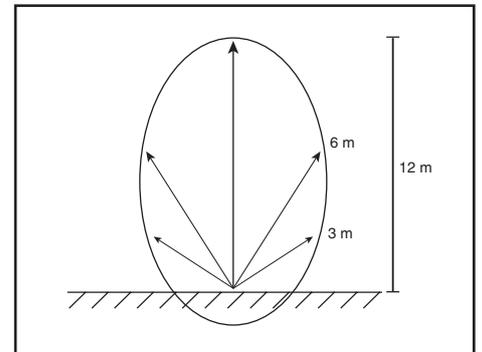
- Interrupteur crépusculaire réglable en continu de 2 jusqu'à 1000 lux env.
Symbole lune: fonctionnement nuit
Symbole soleil: fonctionnement jour et nuit



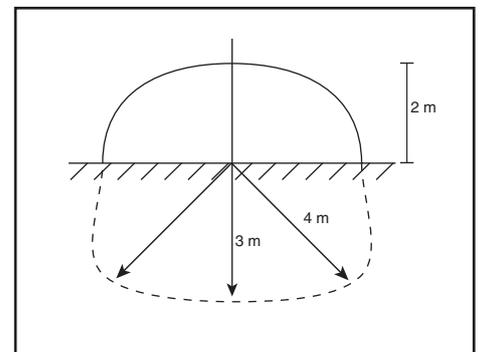
4. Champ de détection



Lentille de détection orientée vers le bas.



Lentille de détection orientée vers l'avant



Lentille de détection orientée vers l'arrière

5. Réglage de la portée

La portée de LUXOMAT ALC est réglable par l'intermédiaire de son optique pivotante.

Orienter la tête pivotante du détecteur horizontalement et verticalement de façon à couvrir la zone à détecter. (voir aussi point 4, champ de détection)

6. Données techniques

Portée et plage de détection sont liées à l'orientation de l'optique:

fig. 4

Angle de détection: 360°

Radius: 2m (hauteur de montage 1,8m)

fig. 5

Angle de détection: 120°

Portée (frontalement): 12m (hauteur de montage 1,8m)

Tension nominale: 230 VAC + 10%

Puissance de la lampe: 100 W / E27

Puissance: 300 VA

Minuterie: 4 sec. - 10 min. env.

Interrupteur crépusc.: 2 - 1000 lux env.

Température de fonct.: -25 °C - +55 °C

Protection IP44 / sécurité II

7. Impact électromagnétique (EMV, Elektromagnetische Verträglichkeit)

On ne peut pas exclure que des émetteurs radio puissants dans un voisinage proche (par ex. centrales de taxis, radio-amateurs, natels etc.) déclenchent des fausses-alarmes. Ces phénomènes ne constituent pourtant pas de carence des lentilles électroniques.

Si une fausse-alarme de ce type devait se déclencher, le détecteur se désenclenche automatiquement dès que la source dérangeante est désactivée.

8. Globes

Le socle ALC peut être combiné avec des différents globes dessous.



LUNA

No art.:

92341

No E:

924 316 309



FLASH

w:

92342

s:

92343

No E:

w: 924 316 219

s: 924 316 209



VERRE SOUFFLÉ

No art.:

92338

No E:

924 319 517



OPALIN

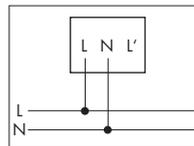
No art.:

92337

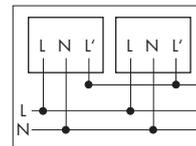
No E:

924 319 017

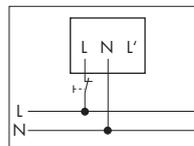
9. Raccordements électriques



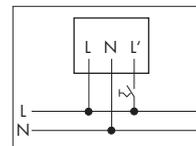
Etat continu d'enclenchement



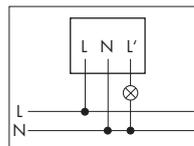
Commutateur multiple de luminaires



Etat continu d'enclenchement, Enclenchement manuel possible (presser le bouton durant 2 sec env.)



Etat continu d'enclenchement, Enclenchement manuel possible (éclairage continu)



Possibilités de raccordement à d'autres luminaires

GARANTIE

Modèle: _____

Date de vente au consommateur: _____

Cachet et signature du revendeur ou de l'électricien qui a installé le système.

ATTENTION! Aucune suite ne sera donnée à une réclamation au titre de la garantie sans cette carte de garantie et le récépissé d'achat du produit.

Défauts apparus (très important)

Les Produits B.E.G. sont fabriqués dans les règles de l'art et sont testés avec le plus grand soin. Malgré toutes ces précautions, un défaut peut toujours apparaître, c'est pourquoi nos marchandises bénéficient d'une garantie contractuelle dans les conditions ci-dessous:

La garantie est de 12 mois à partir de la date d'achat de l'appareil par le consommateur. Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période de 24 mois à partir de la date de fabrication apposée sur l'appareil.

Cette garantie se limite à la remise en état à titre gratuit par notre société ou par nos stations techniques agréées, ou au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses.

La garantie est exclue, si
- le défaut provient d'un choc durant le transport
- le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale de l'appareil, d'un accident, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part de l'acheteur.

Aucun versement de dommages et intérêts ne pourra être exigé au titre de cette garantie.

Veuillez retourner le produit défectueux à:

Swisslux AG
Industriestrasse 8
CH-8618 Oetwil am See

B.E.G.